

*Projets de parcs éoliens de Gros-Morne
et de Montagne Sèche*

Les requêtes d'audience publique

LE 17 JUIN 2008 DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

DOCUMENT PUBLIC
(5 PAGES)

MADAME LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE & DE L'ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC, MADAME LINE BEAUCHAMP
675 BLD RENE LEVESQUE EST, 20^{ÈME} ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉ) G1R 5V7

PAR FAX: (418) 643-4143

1. MADAME LA MINISTRE PEUT-ON PARLER DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SENS GÉNÉRAL ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SANS TENIR COMPTE NI RECONNAÎTRE L'INTÉRÊT DU PUBLIC EN GÉNÉRAL OU DE QUELCONQUE PERSONNE À S'INTÉRESSER À LA SANTÉ PUBLIQUE, À L'ENVIRONNEMENT, D'UN MILIEU EN PARTICULIER OU DU MILIEU EN GÉNÉRAL?
2. DANS LE CONTEXTE D'ÉNONCÉS OU DE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE VOULEZ-VOUS AVOIR L'OBLIGANCE DE DÉCLARER PUBLIQUEMENT ET DE M'INFORMER QUE DANS LE CADRE DE LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE IL NE SERA PLUS NÉCESSAIRE DE DÉMONTRER SON INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ PAR UN PROJET OU AUTREMENT; QUE SEUL LES MOTIFS D'INTERVENTION OU SOUTENANT CELLE-CI SERONT CONSIDÉRÉS. D'EN AVISER LE BARE POUR QUE SOIT MODIFIÉ: COMMUNIQUÉ, MANDAT, EN CONSÉQUENCE.
3. SUR CE MADAME LA MINISTRE, JE SOUMETS À VOTRE ATTENTION UNE QUESTION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'ORDRE PUBLIC QUE SOULÈVE, ENTRE AUTRES, LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE MONTAGNE SÈCHE SUR LE

1^{er} JUIN 2008

2/

TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PETITE VALLÉE ET DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE CLORIDONNE PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.;
SOIT UN MOTIF DE DEMANDE D'AUDIENGE PUBLICQUE DONT VOUS VOUDREZ
DEMANDER AU BADE DE PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRE POUR
QU'UNE RÉPONSE FONDÉE PUISSE ÊTRE RENDUE PUBLICQUE ET QUE
LES RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES SOIENT ADRESSÉES À QUI
DE DROIT.

DEMANDE D'AUDIENGE PUBLICQUE DANS LE CADRE
DU PROJET DE PARC INDUSTRIEL ÉOLIEN PRÉCITÉ

4. Madame LA MINISTRE,

DANS LE CONTENU DE LA FICHE TECHNIQUE JOINTE AU COMMUNIQUÉ -
BASE DATE 4 JUIN 2008 EN RAPPORT AU PROJET SUSMENTIONNÉ
C'EST ÉCRIT:

« CONCERNANT LE CLIMAT SONORE, LE PARC SERAIT CONFIGURÉ DE FAÇON
À CE QU'AUCUN INDIVIDU SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DES RÉSIDENCES
NE PERÇOIVE PLUS DE 40dB(A), PUISQUE PLUS DE 500M SERAIENT
MANTENUS ENTRE LES HABITATIONS ET LES ÉOLIENNES. »

- LE CRITÈRE D'AU MOINS 500 MÈTRES DU PROMOTEUR RÉFÈRE AU P. 3

1 JUIN 2008

3/

LEMENT SUR LES CARRIÈRES ET SAGLIÈRES QUI PRÉVOIT 600 MÈTRES.

5. HYDRO-QUÉBEC POSSÈDE UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION QUI TRAVERSE LE QUÉBEC ET UNE ÉTILE D'ARAIGNEE; CE QUI PERMET AUX SYSTÈMES INDUSTRIEL ÉOLIEN D'ÊTRE BRANCHÉ LOIN DES LIEUX HABITÉS, LOIN DE LA VUE DES LIEUX HABITÉS.
6. DES PROMOTEURS DE PARCS ÉOLIEN ONT DÉMONTRÉ QUE PLUS ON S'ÉLOIGNAIT DES ÉOLIENNE MOINS ON LES ENTENDAIT, PAR FINIR PAR NE PLUS LES ENTENDRE.

POURQUOI MADAME LA MINISTRE S'ACHARNE-T-ON À CONFIGURER DES PARCS INDUSTRIEL ÉOLIEN DE MANIÈRE À CE QU'ON ENTENDE LEUR BRUIT PRÈS DES RÉSIDENCES; DE QUELLE OBSESSION S'AGIT-IL ALORS QUELLES PEUVENT ÊTRE ASSEZ LOIN ÉLOIGNÉS DES RÉSIDENCES POUR QU'AUCUN BRUIT NE SOIT PERÇU EN TOUT TEMPS? EN EUROPE ON PARLE D'UNE DISTANCE DE 1,200 MÈTRES, PLUS DU DOUBLE D'ESPACEMENT.

7. LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC PRÉVOIT DES RECOURS JUDICIAIRE POUR ASSURER LA QUALITÉ DE VIE EN CAS DE PROBLÈMES, C'EST LE MINISTRE RESPONSABLE DES AUTORISATIONS QUI POURRAIT FAIRE L'OBJET DE POURSUITE JUDICIAIRE...

7 JUIN 2008

4/

8. Nos RESPONSABLES - DÉCIDEURS DE NOS GOUVERNEMENTS REFUSANT DE PRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS POURRAIENT AU MINIMUM FAIRE PRÉVALOIR LE PRINCÍPE DE PRÉCAUTION RECONNUS PAR LES TRIBUNAUX ET SOUTENU PAR LES PRINCÍPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CAS OÙ ILS REFUSENT, NÉGLIGENT, DE FAIRE RÉALISER, ÉTUDIER, LE QUESTIONNEMENT APPROPRIÉ ET/OU SE PRODUIRE LES RÉSULTATS DE RECHERCHES PORTANT SUR UNE EXPOSITION PROLONGÉE AU BRUIT, AU BRUIT HARMONIQUE, AUX INFRA-SONS, AUX ULTRA-SONS, AU CHAMP MAGNÉTIQUE, AU CHAMP ÉLECTROMAGNÉTIQUE, À LA RÉFLEXION ET AU BRUILLAGE D'ONDES, EN TANT QU'EFFETS PROBABLES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ET LES DIVERSES CONSÉQUENCES Y DÉCOULANT.
9. DEVANT L'APPREHENSION RÉELLE DE RISQUES LIÉS À LA SANTÉ PUBLIQUE VOUS CONVAINCREZ MADAME LA MINISTRE QUE LA DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES DEPUIS QUELLE A SEU À ÉTUDIER DIVERS PROJETS DE PARES INDUSTRIEL ÉDIFIÉS SUR LE TERRITOIRE DU QUÉBEC AURAIT DÙ PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES DANS LA « DIRECTIVE » D'UNE MANIÈRE À CE QUE CES QUESTIONS SOIENT PRIORITAIREMENT CONSIDÉRÉS ET QUE DES MESURES ADÉQUATES SOIENT PRISES CONFORMÉMENT À LA LOI.

0005

1^{er} JUIN 2008

5/

10. EN CONSÉQUENCE MADAME LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC VOULEZ-VOUS AVOIR L'OBLIGANCE DE RECEVOIR LA PRÉSENTE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE ET QUE VOUS DEMANDIEZ AU BADE DE VIDER OU DE VOIR À CE QUE LES QUESTIONS SOULEVÉES DANS LA PRÉSENTE PASSESSENT PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE, DE L'ENQUÊTE, DE L'ANALYSE ET DES RECOMMANDATIONS DU BADE DANS SON RAPPORT D'AUDIENCE.
11. LA PRÉSENTE DEMANDE D'AUDIENCE FAISANT ÉGALEMENT PARTIE DE L'ENSEMBLE DU DOSSIER, SERAIT-IL POSSIBLE MADAME LA MINISTRE QUE VOUS LA TRANSMETTEZ SUR RÉCEPTION AU BADE POUR QUE CE DERNIER LA JOIGNE À L'ÉTUDE D'IMPACT, ETC. DE MANIÈRE À LA RENVOIER PUBLIQUE, PRÉALABLEMENT À LA SÉANSE D'INFORMATION BADE PRÉVUE LE 18 JUIN 2008, ET AINSI PERMETTRE À TOUT AUTRE CITOYEN DE PRENDRE CONNAISSANCE DES MOTIFS D'AUDIENCE DANS LE DÉLAI PRÉVU POUR SE FAIRE DANS UN CONTEXTE D'ACCÈS À L'INFORMATION POUR FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE LES INTERVENANTS AU DOSSIER OU AUTREMENT.
12. JE VOUS REMERCIÉ MADAME LA MINISTRE!

Gaston Hervieux

GASTON HERVIEUX, RECHERCHE/
INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE.
L'ISLE-VERTE



Bonaventure, le 23 juin 2008.

Madame Line Beauchamp, ministre
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet de parc éolien de Montagne-Sèche à Petite-Vallée et Cloridorme

Madame la Ministre,

Cartier Énergie Éolienne inc. désire aménager et construire le parc éolien Montagne-Sèche à Petite-Vallée et Cloridorme. Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) tient à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet et requiert par la même occasion, la tenue d'audiences du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE).

Dans un souci de développement économique durable, le CREGÎM se préoccupe principalement des aspects environnementaux, mais également des aspects sociaux.

La société québécoise traverse actuellement une période intense de réflexion sur le développement durable. Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui, il faut s'approprier collectivement d'une vision et d'une stratégie à long terme pour assurer le développement de l'efficacité énergétique et de l'énergie verte au Québec. Cette vision doit être partagée par tous puisqu'elle s'inscrit dans une optique plus large visant la réduction de la pollution atmosphérique, la lutte aux changements climatiques, l'amélioration de la santé humaine, l'accroissement de la sécurité énergétique, la création d'emplois et le positionnement des entreprises québécoises parmi les chefs de file mondiaux dans la fabrication et l'exportation de technologies innovatrices.

L'adoption d'un cadre de développement éolien est primordiale

Le 4 octobre 2004, Hydro-Québec annonçait 8 projets de parcs éoliens, d'une puissance de 950 MW, en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Le 25 février 2005, Cartier Énergie Éolienne inc. annonce que des contrats de production d'électricité à long terme ont été signés avec Hydro-Québec Distribution pour 740 MW en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

La Direction régionale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la Société de faune et des parcs du Québec, le ministère de la culture et des communications, le Ministère des ressources naturelles, Forêt Québec, le Ministère de l'Environnement et le Conseil des maires des MRC concernées, se sont concertés pour la production d'un document intitulé « Plan Régional de Développement du Territoire Public – Volet éolien ». Toutefois, le comité de travail s'est intéressé entre autres à la distribution du territoire destinée au développement éolien mais n'a rien approfondi quant à la vision commune du développement économique régional.

Le CREGÎM a alors proposé une démarche concertée visant à doter la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine d'une vision commune du développement. C'est en décembre 2007, près de 24 mois après le début de la démarche que la région adopta officiellement sa vision commune de développement durable;

Ensemble, unie dans sa diversité, la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, se distingue par :

- un environnement sain ;
- un engagement citoyen ;
- une économie durable ;

dans une perspective d'équité permettant l'épanouissement individuel et collectif, en respect de ses cultures.

*Pour en savoir plus au sujet de la démarche concertée ou la vision régionale, consulter le www.cregim.org

Bien que des projets d'envergure représentent des investissements majeurs, *il est nécessaire d'adapter rapidement un cadre intégré pour le développement de cette filière.*

En outre, il importe de miser sur une participation du public qui garantira la transparence et la réduction des impacts avant la réalisation des projets. L'établissement de règles et de normes suivant des schémas directeurs qui favorisent une répartition harmonieuse des éoliennes sur le territoire et leur intégration au paysage, est nécessaire. La région n'a pas encore déterminé, de façon concertée, quels sont les paysages à conserver? Pourtant, plusieurs contrats sont déjà signés. La filière s'installe vite, peut-être même trop vite.

En somme, les éoliennes doivent être installées aux sites qui offrent un potentiel économique intéressant, certes, mais il faut aussi tenir compte des aspects environnementaux et sociaux. Des critères de sélection reliés au développement durable favoriseront la cohabitation harmonieuse, le respect de l'environnement et la considération des valeurs et des préoccupations des populations locales et régionales. De plus, « Un cadre de développement régional durable » optimisera les retombées socio-économiques en visant une répartition des avantages qui soit des plus équitables et durables pour les communautés concernées.

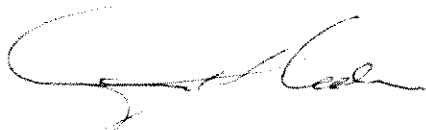
Par ailleurs, le CREGÎM attire votre attention sur les deux parcs gaspésiens, soit celui du Mont Copper et celui du Mont Miller, vendus depuis quelques mois aux *Américains*. Les Gaspésiens l'ont appris par le biais d'un communiqué radiophonique. Quels sont les avantages de cette transaction? La population est très inquiète, Madame Beauchamp!

Pour des raisons économiques, sociales et environnementales, le CREGÎM vous recommande d'instaurer *des audiences génériques* où il sera possible d'entendre *une fois*, et non à la pièce, une population entière vous parler d'un développement régional qui mérite d'être bien fait, bien encadré et durable. Comme les sites destinés au développement éolien sont déjà connus, les préoccupations plus locales viendront d'elles-mêmes s'ajouter aux préoccupations régionales.

Le CREGÎM désire s'assurer que tous les projets de parcs éoliens se développent en harmonie avec l'environnement et en respect avec la vision commune et concertée de développement durable dont s'est dotée la communauté. Le CREGÎM requiert donc la tenue d'*audiences génériques régionales*.

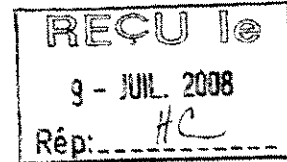
Loin de vouloir freiner le développement de cette énergie verte, loin de vouloir freiner l'économie de la région où nous vivons, nous désirons simplement que cette belle aventure se fasse en harmonie avec une autre de nos belles richesses gaspésiennes et madeliniennes; la qualité de notre environnement.

Espérant que vous nous aiderez à développer le créneau gaspésien qu'est celui de l'énergie éolienne et ce, de façon saine et durable, nous vous prions d'agréer, Madame Beauchamp, nos sentiments les meilleurs.



Camille Leduc, président
CREGÎM

Au nom du conseil d'administration



Petite-Vallée, le 02 juillet 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable;
de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Buyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30 étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique du SAPE
Parc éolien de la Montagne Sèche
Dossier 3211-12-118

Madame la Ministre,

La présente concerne le sujet cité en titre et fait suite à notre participation récente à une rencontre publique d'information au sujet du projet de développement d'un parc éolien dans les municipalités du canton de Cloridorme et de Petite-Vallée. Notre entreprise, la Pourvoirie Beauséjour inc., est localisée à Petite-Vallée et est en opération depuis près de 20 ans. Complètement située sur une terre privée, un domaine de 377 hectares en front de mer comportant cinq lacs naturels, notre pourvoirie est bordée au sud par les terres du domaine de l'état. C'est justement en marge de notre territoire, sur les montagnes situés en face de nos infrastructures d'hébergement, que le projet de la Montagne Sèche de la compagnie Cartier Énergie Éolienne prévoit l'installation de 39 éoliennes dont 13 directement dans le paysage visible à partir de nos installations et à partir de quatre de nos cinq lacs de pêche.

Madame la Ministre, nous ne sommes pas contre les projets de développement éoliens en général, mais en ce qui concerne la perspective peu réjouissante d'une pollution visuelle et sonore incompatible avec la vocation touristique de notre entreprise, il est tout à fait naturel que nous ayons quelques réserves.

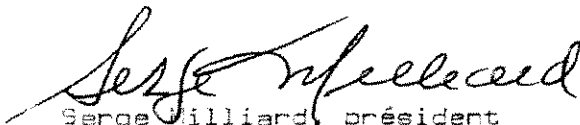
La pourvoirie Beauséjour jouit d'une excellente réputation grâce à ses nombreux clients satisfaits, tous des gens de l'extérieur de la région.

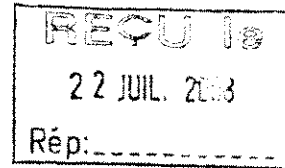
1

Le produit de la pêche à l'omble de fontaine avec hébergement de qualité que nous offrons est un produit d'appel sur le plan touristique. Nous avons une politique d'achats locaux et tous nos employés sont également issus des localités environnantes. Avec une capacité de 25 personnes, nous avons un très bon taux d'occupation. Il est indéniable que notre entreprise constitue un apport économique positif pour la localité de Petite-Vallée et les autres localités environnantes, d'autant plus qu'il n'existe pas d'autres entreprises touristiques équivalentes du côté nord de la Gaspésie.

Par ailleurs, nous avons des projets de développement importants pour les prochaines années. Nous envisageons notamment une phase de construction de chalets haut de gamme. Il est évident que la perspective d'une perturbation de l'environnement visuel et sonore à partir d'une portion significative de notre territoire pourrait compromettre ces projets. En conséquence, nous demandons que le processus d'audience publique du BAPE soit mis en œuvre dans ce dossier afin de nous donner l'opportunité de préparer notre argumentation et de valoir notre point de vue dans cette affaire.

En conclusion, est-il besoin de vous indiquer que nous sommes disponible pour toute question, information additionnelle ou rencontre que vous considèreriez importante pour le traitement de notre demande ou pour les étapes subséquentes. Vous remerciant de l'intérêt et du temps que vous porterez à la présente, je vous prie d'acquiescer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleures salutations.


Serge Villiard, président
Fourvoirie Beauséjour inc.



St-Yvon, le 18 juillet, 2008-07-18

Madame Lyne Beauchamp
Ministre du développement durable
Cabinet du Ministre D.D. Environnement parc
Edifice Marie-Guyart
675, boulevard René Levesque Est
3^{ème} étage,
Québec, P.Q.
G1R 5V7

Sujet : Demande la tenue d'audience public sur le projet de parc éolien de la montagne sèche à Petite-Vallée et à Cloridorme.

Motifs : Depuis la conclusion du rapport 216 et 217 du bape, l'anarchie règne dans ce créneau.

-Que le président de la conférence régional des élus de la Gaspésie M. Bertrand Berger, affirme ne pas être au courant de ces audiences et ne pas avoir pris connaissance de ces documents, et qu'il en revenait bien de l'anarchie dans l'éolien.(citation de M. Berger le 17 janvier 08.)

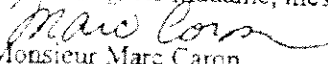
-Que des spéculations confondent inévitablement les intérêts du peuple Gaspésien en son entier.

-Que l'éolien était promue comme une lueur d'espoir pour les communautés impliquées par leur souveraineté municipale.

-Que l'éolien est fait d'ententes et d'engagements de la part des gouvernements.

-Une audience pour les droits des populations touchées.

Veuillez agréer Madame, mes respectueuses salutations.


Monsieur Marc Caron,
Conseillé municipal, district no 06
Cloridorme, P.Q.

